

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages

Audience du 25 mai 2023

(par visioconférence)

Président : *M^e Patrick de Niverville*
Membre : *M^{me} Janie Hébert, expert en sinistre*
Membre : *M. Yvan Roy, expert en sinistre*

Procureur des assurés : *M^e Yannick Morin*
Procureur du plaignant : *M^e Jack Kermezian*
Procureure des intimés : *M^e Sonia Paradis*
Procureure de l'assureur : *M^e Jennifer Hanson*

RÔLE

10 h 30 Requête en précision de l'ordonnance rendue en vertu de l'art.142 du *Code des professions* émise dans les décisions des plaintes disciplinaires 2021-07-02(E) et 2021-07-04(E)

PARTIES IMPLIQUÉES :

F. B. et Y. F. (Assurés)
Requérants
et
Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages (Plaignant)
Mis-en-cause
et
Olivier Messier et Marie-Josée Blanchet (Intimés)
Mis-en-cause
et
Desjardins Assurances (Assureur)
Intervenante

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétaire du Comité de discipline au (514) 842-2591 poste 303 ou 1 800 361-7288.